

## LE MINISTÈRE PRESBYTÉRAL

### **De l'indispensable décléricalisation à la recherche d'alternatives**

*C'est le théologien espagnol Julio Lois qui a eu la responsabilité, au IIIe Congrès International des Prêtres mariés tenu du 18 au 22 août 1993 à Madrid, de prononcer une conférence d'actualité et d'une profonde densité sur "Le ministère presbytéral au service de l'Eglise de Jésus aujourd'hui".*

*Le conférencier a commencé par reconnaître la grande dose d'audace qu'il lui avait fallu pour accepter l'invitation. Non seulement par le fait d'intervenir dans un tel Congrès, sans la bénédiction de la hiérarchie de l'Eglise, quand le théologien est prêtre en activité. Mais de l'audace, aussi et surtout, à cause de la difficulté du sujet à développer.*

*La première difficulté a été enjambée en faisant appel au courage personnel et au devoir de solidarité, malgré les risques. Pour surmonter la seconde, il n'a eu d'autre possibilité que de se confronter, sur ce sujet, aux principales oeuvres d'autres théologiens de renom<sup>1</sup>. Le produit de cette double audace est une réflexion théologique, digne d'une anthologie, sur le ministère presbytéral.*

*Julio Lois part de la réalité telle que la révèlent les réponses à l'enquête préalablement lancée auprès des prêtres mariés par les organisateurs du Congrès et auxquelles il a eu un accès direct. Dans un second temps, il désigne les 'présupposés théologiques fondamentaux' sur lesquels il base sa réflexion et il nous présente ensuite quelques-unes des conclusions auxquelles - à propos du ministère presbytéral - est arrivée l'actuelle investigation exégétique du Nouveau Testament tout comme l'étude de son évolution postérieure au long de l'histoire de l'Eglise. Julio Lois réfléchit encore sur quelques-unes des interrogations des Communautés chrétiennes et sur leur recherche de pratiques ministérielles alternatives. Et il conclut plein d'espérance pour l'avenir.*

*Le mensuel portugais FRATERNIZAR a eu accès au texte original de cette inoubliable conférence, applaudie debout par l'ensemble des participants du Congrès. Il en présente les pages les plus significatives dans une synthèse de sa propre responsabilité. C'est une traduction de cette version presque intégrale, complétée sur les notes originales en espagnol de l'auteur, que vous présente HLM.*

Une de mes convictions préférées et des plus profondes, c'est que le point de départ de tout le processus de réflexion théologique est la réalité, assumée consciemment et de manière critique, avec ses interrogations et ses recherches. Dans le cas présent, la réalité est ce qui apparaît dans la relation de vos expériences, dans les travaux et monographies élaborés pour ce Congrès. On s'y réfère avec insistance à des expériences de crise, traduisant un profond malaise, face à la manière, actuellement en vigueur, d'assumer et de réaliser le ministère en général et plus concrètement le ministère presbytéral.

En synthétisant, on pourrait dire ceci : l'incarnation socio-historique actuelle du ministère presbytéral a surgi dans des circonstances très différentes de celles que nous vivons aujourd'hui; elle s'est concrétisée dans l'image du clerc, homme et célibataire, professionnel du sacré, sacerdotalisé ou centré dans une fonction culturelle et séparé des "fronts séculiers". Elle n'est plus seulement comprise comme quelque chose d'anachronique, mais comme un obstacle décisif à une authentique vie communautaire,

---

<sup>1</sup> E. SCHILLEBEECKX, Le ministère dans l'Eglise, Paris 1981 et Plaidoyer pour le peuple de Dieu, Paris 1987.

car elle empêche la participation de tous et l'exercice de la coresponsabilité. En conséquence des expériences relatées, jaillit une exigence forte de décléricalisation du ministère presbytéral.

Comme causes, à l'origine de cette crise et de ce malaise, il faut noter :

- la compréhension et l'expérimentation d'un nouveau modèle ecclésial presque toujours concrétisé dans les Communautés ecclésiales de base ;
- un modèle d'Eglise non cléricalisé, non circonscrit à la paroisse, non orienté vers la sacramentalisation, ni par l'offrande culturelle dans le temple;
- une Eglise simple et populaire, décentrée d'elle-même et centrée sur le service du Règne de Dieu, en dialogue critique avec la société actuelle, pour ainsi contribuer au développement d'une humanité plus libre, égalitaire et solidaire;
- une Eglise structurée en communautés avec participation active et coresponsabilité assumée par tous ses membres, liées à leurs Eglises locales et particulières, inculturées et insérées dans l'Eglise universelle, avec une claire option pour les pauvres de la terre;
- une Eglise respectueuse du pluralisme existant.

C'est un modèle d'Eglise de ce type, en partie rêvé et en partie réalisé dans les Communautés de base, encore que d'une manière débutante et partielle, qui met en crise l'actuelle incarnation socio-historique du ministère presbytéral.

Autre cause : la sécularisation en ce qu'elle propose des défis pour les croyants et amène la présence de prêtres dans de *nouveaux lieux sécularisés* : le travail professionnel dans la société civile; l'option pour les pauvres et les marginalisés traduite dans l'engagement politique; la rencontre avec la femme.

La crise, pour sa part, mène à rechercher de nouvelles manières de comprendre le ministère presbytéral et provoque même des voies de fait, c'est-à-dire le recours à des pratiques alternatives, au sein des Communautés ecclésiales de base auxquelles quelques-uns des prêtres mariés appartiennent.

A ce propos, les enquêtes et monographies montrent qu'il faut dépasser la figure anachronique du clergé actuel, et elles dessinent quelques traits du nouveau profil ministère / ministre : des personnes élues, non imposées, au moins acceptées par le peuple croyant; tous les ministères doivent être ouverts aux hommes et femmes, mariés ou célibataires. On reconnaît la nécessité d'introduire de profonds changements dans la préparation au ministère presbytéral. On souligne qu'il faut désormais comprendre le ministère au sein d'une communauté charismatique, diaconale et ministérielle où tous sont égaux; toujours comme un service et jamais comme source de pouvoir sacré.

De tout ceci surgit une question : Est-il prudent de maintenir aujourd'hui - dans une ecclésiologie centrée sur le Peuple de Dieu, tout entier coresponsable et adulte, incarné dans la vie et l'histoire - la figure ankylosée d'un ministère presbytéral uniforme, séparé, non pluriel, conféré par loi à des personnes différentes?

## **PRÉSUPPOSÉS THÉOLOGIQUES FONDAMENTAUX**

Dans notre réflexion, nous assumons deux présupposés théologiques décisifs.

Le premier : tout le ministère, et concrètement le presbytéral, doit s'entendre au sein de la communauté ecclésiale. Ce qu'il y a de plus fondamental dans l'Eglise ce n'est pas le ministère, mais la communauté. Ainsi le sens et la raison d'être du ministère consistent à être un service dans la communauté et pour la communauté des croyants. Hors de la communauté, le ministère se défigure complètement.

E. Schillebeeckx ne se lasse pas de montrer que, tandis que pendant le premier millénaire la dimension ecclésiale est l'élément déterminant pour l'ordination ou l'institution, à partir du second millénaire, la référence du ministère à la communauté s'est progressivement perdue. L'attention s'est alors portée sur

la référence au Christ qui agit directement sur le candidat, par le moyen du sacrement de l'Ordre, sans la médiation de la communauté. Ce qui amène à une compréhension du ministère presbytéral comme exercice du pouvoir sacré plutôt que comme service à la communauté.

Précisons que la participation active de la communauté croyante à l'ordination ne signifiait pas que le ministre choisi devait être compris simplement comme délégué de la communauté. Cela signifiait que la communauté est une communauté charismatique, comme telle, créée et animée par l'Esprit. C'est pourquoi le ministre choisi par elle était compris comme un don de l'Esprit, mis par Dieu pour présider la communauté. Le premier sujet de toute l'activité ecclésiale est effectivement l'Esprit, et sans son action fondamentale, il n'y a pas proprement d'activité ecclésiale.

Le second présupposé théologique est le suivant : la diaconie ou la ministérialité de Jésus (son être-pour-les-autres) doit informer toute la conception et la réalisation ministérielle de l'Eglise.

La communauté des croyants, l'Eglise entière, est appelée à continuer dans l'histoire l'œuvre salvifique-libératrice de Jésus, par le chemin de sa suite. Pour cela elle doit "suivre ses pas" (1 P 2,21), "avoir la même attitude que Lui" (Phil 2,5) et "procéder en tout comme il a procédé" (1 Jn 2,6).

Ce que souligne le plus le Nouveau Testament, c'est que toute la mission de Jésus est informée par la catégorie du SERVICE. Il est le Serviteur qui se livre et souffre pour l'amour des autres. Le Fils de l'Homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour tous. (Mc 10,45). Et l'évangile de Jean condense toute la vie de Jésus dans le geste fondamental de laver les pieds des disciples (In 13). Paul pour sa part insiste sur la kénosis : Le Messie Jésus ne s'est pas accroché à la catégorie divine, au contraire, il a assumé la condition d'esclave (Phil 2,5II).

Plus encore, Jésus ne s'est pas seulement assumé comme le Serviteur, mais il a demandé expressément à ses disciples qu'ils le suivent sur ce point (Mc 10,42-44; Mt 23,8-12). L'Eglise de Jésus doit donc se comprendre comme une communauté qui se construit dans l'exercice de l'amour de service, une communauté ministérielle, servante, diaconale. Ses membres doivent être au service les uns des autres et tous au service du monde. Il y a encore une caractéristique propre du service de Jésus et de son Eglise : il doit être informé par l'option pour les pauvres. Ainsi les pauvres, perçus comme centre intégrateur de la totalité de l'Eglise (Jon Sobrino), sont le critère de la structuration de toute la réalité et de toute l'activité ministérielle.

## **LE MINISTÈRE DE L'ÉGLISE À LA LUMIÈRE DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'EXÉGÈSE DU NOUVEAU TESTAMENT ET DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE**

Les affirmations qui suivent recueillent l'assentiment de la plupart des exégètes :

1. L'existence de ministères liés à des tâches ou à des fonctions de direction dans les communautés chrétiennes les plus primitives paraît ne pouvoir être mis en question. Quelques-uns au service de tous au sein de la communion dans l'unité. Comme l'indique J.-M. Castillo : *On peut garantir qu'il n'a jamais existé de communautés chrétiennes authentiques sans leaders ou sans personnes chargées du gouvernement.*
2. Les ministères sont des dons (Χαρίσματα, charismes) donnés par Dieu pour l'édification de son Eglise. Aussi les communautés n'en sont-elles pas maîtresses et on ne peut s'en passer si on cherche une véritable communauté ecclésiale.
3. Il ne faut pas confondre la *réalité profonde du ministère* avec les *formes d'incarnation socio-historiques* dans lesquelles au long des siècles, elle s'est concrétisée, sous peine d'absolutiser et de dogmatiser ce qui est relatif et historique.
4. Le Nouveau Testament croit en l'existence de ministères abondants et diversifiés comme réponse aux nécessités structurelles ou même conjoncturelles des communautés. En ceci, il y a dans les

communautés néotestamentaires une grande créativité, sous l'impulsion de l'Esprit et sous la pression des événements et des nécessités nouvelles qui surgissent.

5. Le groupe des Douze, uni autour de Pierre et qui va en s'amplifiant après la Résurrection avec le groupe des Apôtres, est en même temps l'exemple symbolique et le point de départ de la structure ministérielle de l'Eglise. La diversité des ministères dans les différentes Eglises (Jérusalem, communautés pré-pauliniennes, communautés fondées par Paul, communautés johanniques) et dans les différents moments historiques (époque apostolique, sub-apostolique et temps postérieur) est fort grande. Nous rencontrons les Douze, les Apôtres, les Prophètes et les Docteurs, les Pasteurs et les Evangélistes, les Sept et ceux que Paul appelle ses collaborateurs et les responsables des communautés locales et qu'il désigne sous le titre général de Coopérateurs. Les communautés d'origine Judéo-chrétienne connaissent un collège de Presbytres qui préside à la communauté, sans doute sous l'influence de l'organisation collégiale propre à la synagogue juive. Apparaissent aussi les Episcopoï (surveillants), lesquels à l'origine n'avaient rien à voir avec les évêques monarchiques qui ont abondé dans l'histoire de l'Eglise. Au début on ne faisait pas de différence entre évêques et presbytres, entre évêques et diacres (Phil 1,1).

6. Seulement plus tard, fin du IIe début du IIIe, toute cette diversité des ministères tend à se réduire à la triade qui perdure jusqu'aujourd'hui : évêques, presbytres et diacres.

7. Pour clarifier certains points relatifs aux ministères de l'Eglise, il convient de distinguer entre structure et organisation. Avec le terme structure nous nous référons à ce qui dans l'Eglise a été et continue à être voulu par Dieu à travers l'événement fondateur du mystère pascal et du don de l'Esprit, à savoir ce qu'il y a de divin et d'immuable dans l'Eglise. Avec le terme organisation, nous désignons ce qu'il y a d'humain et de changeant dans l'Eglise.

Dans l'état actuel de la recherche historique et théologique, la structure divine et intouchable de l'Eglise consiste dans son apostolicité tandis que l'organisation est l'ensemble des formes historiques et des réalisations concrètes que la structure acquiert dans l'espace et dans le temps. L'apostolicité est l'élément divin et intouchable que Dieu lui-même a donné à son Eglise et qui doit demeurer intact jusqu'à la fin des temps. Au contraire, tout ce qui n'est pas l'apostolicité en soi fait partie de l'ensemble des formes historiques et changeantes qui entrent dans le concept d'organisation et qui sont le résultat de l'initiative humaine au long de l'histoire, cette initiative humaine ayant pu bénéficier d'une assistance divine spéciale en certaines occasions.

8. Durant le premier millénaire, les ministères sont liés à une communauté concrète et déterminée. On n'y admet pas les ordinations dites absolues. L'ordination ne consiste pas seulement en l'imposition des mains, mais est aussi l'appel et l'acceptation d'une communauté. L'évolution historique postérieure a changé radicalement les choses. Et les ministres n'en sont venus à se situer au-dessus de la communauté, en tout semblables aux notables et aux puissants de la société. Et plus tard ils se sont eux-mêmes compris comme une réalité en soi, et comme un status, une dignitas (dignité), un honor (honneur), une potestas (pouvoir).

## **RECHERCHES ET PRATIQUES ALTERNATIVES**

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que les chrétiens et les chrétiennes s'engagent dans la construction d'un nouveau modèle ecclésial. C'est peut-être la conclusion la plus importante à tirer de la réflexion développée jusqu'ici. Voici les traits les plus marquants de ce nouveau modèle :

1. Il est urgent d'avancer vers une Eglise-communauté fraternelle d'égaux, structurée sur l'axe central communauté-ministères, c'est-à-dire tout entière charismatique et ministérielle, avec un niveau élevé de participation active de tous dans les services et de responsabilité partagée dans l'exercice des tâches, décentrée d'elle-même et centrée sur le Règne de Dieu, Cela suppose le dépassement de l'Eglise comprise comme communauté de non-égaux et le dépassement de la fausse opposition dichotomique établie entre clercs et laïcs. Cela suppose aussi la soumission de l'institutionnel et de l'administratif au charismatique, une ample et rigoureuse démocratisation au sein de l'Eglise et la création et mise en

valeur de communautés ecclésiales de base, véritables églises locales à visage humain, où des relations d'authentique fraternité et des structures de participation soient réellement possibles.

2. Il est urgent d'avancer vers une Eglise qui s'assume comme communauté critique et libératrice, engagée dans le monde actuel, séculier et pluriel, en dialogue honnête avec lui, avec une claire option pour les pauvres et les marginalisés de la terre

3. Il est urgent de faire un vigoureux appel à la liberté et à la créativité des communautés chrétiennes, pour qu'elles puissent donner progressivement corps à des services ministériels adéquats dans les circonstances actuelles. Concrètement, il faut transformer radicalement le ministère presbytéral. Le profil concret du ministère presbytéral ne peut être déterminé a priori et de manière abstraite. Comme le souligne E.Schillebeeckx, *"la relation à l'aujourd'hui appartient à l'essence même du sacerdoce"*. Ici aussi une grande capacité d'inculturation du ministère est indispensable.

4. Il est urgent de récupérer la participation active de la communauté croyante dans la désignation et l'acceptation des candidats au ministère presbytéral. Aucune raison théologique ne l'empêche. Durant des siècles ce fut même la pratique habituelle des Eglises. La conscience démocratique de notre temps l'exige de nouveau. Tout ceci, bien sûr, non sans maintenir en même temps l'acceptation et l'installation officielle de la part de celui qui exerce le ministère épiscopal et incarne, en fait, sacramentellement, la succession apostolique.

5. Toute la communauté croyante a le droit de posséder les ministères et les ministres dont elle a besoin et a droit à la célébration de l'eucharistie. Ceci est même un droit apostolique qui ne peut être annulé par l'Eglise officielle, mais qui doit être respecté par elle. Puisqu'il est manifeste aujourd'hui que le manque actuel de prêtres est dû à des causes qui n'ont rien à voir avec les critères intrinsèquement nécessaires pour l'existence du ministère presbytéral, l'Eglise doit oser changer toute sa discipline ecclésiastique sur ce chapitre, pour pouvoir continuer à garantir aux communautés chrétiennes le droit apostolique qui leur appartient: avoir les ministres dont ils manquent et l'eucharistie.

### « SUCCESSION APOSTOLIQUE » = « SUCCESSION ÉPISCOPALE » ?

Sur cette question, il y a unanimité pour considérer que l'apostolicité ou son identité fondamentale avec l'Eglise originaire des Apôtres, appartient à la structure essentielle de l'Eglise de toujours.

Par apostolicité, on se réfère d'une part à la succession ininterrompue de la tradition apostolique du contenu évangélique concrétisé par la suite fidèle de Jésus (apostolicité de vie et de doctrine). Et d'autre part à la succession ininterrompue de ministres à la tête des communautés chrétiennes, à partir des premiers apôtres (apostolicité ministérielle, succession apostolique).

Tandis que certains théologiens insistent avec plus d'intensité sur l'apostolicité de vie et de doctrine, - à laquelle est sujet l'exercice du ministère -, d'autres semblent plus préoccupés de souligner l'importance de la succession ininterrompue au niveau ministériel. Les uns et les autres cependant reconnaissent que les deux positions sont imbriquées et s'exigent réciproquement.

Cette relation à établir entre succession apostolique et succession épiscopale est une question extrêmement délicate et d'importance capitale. Comme le dit J.M. Castillo, "que les évêques soient les successeurs des Apôtres" c'est un fait affirmé de telle manière par la tradition et le magistère de l'Eglise, qu'il s'impose comme un élément de foi. Cependant, il faut aussi ajouter avec la même clarté, que ce n'est pas la même chose de parler de succession apostolique et de succession épiscopale. Durant les 1er et 2e siècles, nous savons avec certitude qu'il y a eu succession apostolique, mais nous ne savons pas s'il y a eu succession épiscopale dans beaucoup de communautés chrétiennes. A partir du IIIe siècle, la succession épiscopale fut la forme historique et concrète de la succession apostolique que l'Eglise a reçue et assumée.

Cependant cela ne veut pas dire que les choses doivent nécessairement toujours aller ainsi et donc que la succession épiscopale soit l'unique forme possible de succession apostolique. En d'autres mots : On doit dire qu'appartient à la structure de l'Eglise non seulement l'apostolicité de cette même Eglise, mais aussi le fait de la succession apostolique. Donc que le fait historique que la succession apostolique s'est réalisée à travers les ministères qui font partie aujourd'hui du sacrement de l'Ordre évêques, prêtres et diacres -, cela appartient à l'organisation de l'Eglise. A plus forte raison entre dans la simple organisation de l'Eglise l'ensemble des formes historiques que de tels ministères ont acquis au cours des temps.

## ÉPISCOPAT, PRESBYTÉRAT, DIACONAT

La triade des ministères ordonnés actuellement existant dans l'Eglise épiscopat, presbytérat, diaconat - fait-elle partie de ce que nous appelons la structure essentielle de l'Eglise, ou est-ce seulement la concrétisation historique du ministère ecclésial, sans doute légitime et même choisi grâce à l'assistance divine qui accompagne l'Eglise au long de son cheminement historique, mais susceptible, pour cela même, de se modifier si les circonstances l'exigent?

Beaucoup de théologiens aujourd'hui penchent pour la seconde hypothèse. Parmi eux, E. Schillebeeckx : "On ne peut pas dire que les évêques, les prêtres et les diacres aient été institués par le Christ. Ils sont le fruit d'une évolution. C'est à partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle que nous avons l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat, tels qu'ils existent actuellement. Ils sont le fruit d'une évolution licite et positive mais on ne voit pas pourquoi ils ne pourraient pas changer".

Dans les documents de Vatican II - et celui de Trente l'avait déjà insinué - on ne dit pas qu'ils sont une institution du Christ. Le Concile de Trente a utilisé l'expression par disposition divine, c'est-à-dire qu'ils avaient évolué historiquement par l'action divine. Trente a corrigé l'expression par institution divine et a préféré par disposition divine; Vatican II a opté pour une troisième expression depuis l'antiquité parce que, de fait, l'articulation hiérarchique de l'Eglise résulte de lois sociologiques. Le ministère de Pierre, par exemple, est une donnée néotestamentaire. Mais comment s'exerce-t-il ? Ce peut être un triumvirat, ou un collège, ou un synode. Ces aspects sont des questions historiques et peuvent varier d'une époque à l'autre.

## MINISTÈRE ET SACERDOCE

A partir du Concile de Trente surtout, le, fondement du ministère presbytéral fut lié au sacerdotal, avec le pouvoir de sanctifier, de pardonner, de consacrer d'intercéder, de sacrifier... Aujourd'hui, suite au processus de sécularisation, cette conception sacerdotale du ministère presbytéral est fortement remise en question par beaucoup de même que par les découvertes que l'actuelle exégèse du Nouveau Testament apporte à l'Eglise.

On sait par exemple que le Nouveau Testament évite le vocabulaire sacerdotal pour désigner les ministres de la nouvelle alliance. Ce vocabulaire s'applique seulement à Jésus dans la Lettre aux Hébreux et au Peuple des baptisés dans la Première Lettre de Pierre et dans l'Apocalypse, Il ne s'applique jamais aux ministres.

D'autre part, le Christ, dans la Lettre aux Hébreux est appelé l'unique *sacerdos* et l'unique médiateur, non à cause des rites externes ou par appartenance au corps sacerdotal, et encore moins, pour offrir des sacrifices rituels, mais par la fidélité de sa vie. C'est la vie de Jésus qui fut le sacrifice agréable au Père. Et Lui, pour avoir vécu ainsi, devint l'unique *sacerdos*. Ainsi s'inaugure une nouvelle figure sacerdotale, liée au sacrifice non plus au niveau rituel, mais personnel, existentiel. A cette lumière les vieilles notions de temple, culte, sacrifice doivent être sérieusement reconsidérées pour pouvoir être assumées par l'Eglise de Jésus.

Le ministre chrétien ne peut être compris que dans ce contexte. Si on veut parler de ministère sacerdotal, c'est seulement dans la ligne de ce sacerdoce de Jésus et non dans celle du sacerdoce

Judaïque, du temple de Jérusalem ou dans la ligne des religions païennes de l'empire romain. Et même ainsi, on devrait plutôt parler de ministère sacerdotal que de sacerdoce ministériel ou de sacerdoce.

## **MINISTÈRE ET PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ**

Il n'entre pas dans nos intentions de mettre en doute le lien habituel entre ministère sacerdotal et présidence de l'eucharistie. La position officielle et traditionnelle de l'Eglise catholique consiste en effet à réserver la présidence de l'eucharistie exclusivement à un ministre ordonné, le prêtre ou l'évêque.

Mais aux origines du christianisme, les choses étaient sans doute moins claires. Contentons-nous de rappeler que, dans le Nouveau Testament, le ministère apostolique est avant tout un ministère de la parole qui s'est logiquement développé en ministère de "présidence", de "guidance", de "vigilance" ou de "pastorat". Le lien entre ce dernier ministère et la présidence de l'eucharistie semble bien assuré : il n'existait pas de distinction entre la diaconie de la Parole et celle de la Table (cf p. ex. Ac 6,2). Un peu plus tard, on voit présider l'eucharistie par des "présidents" (Justin), des "prophètes" et des "épiscopes" (Didachè), ou des "viri probati" (Tertullien). Ce sont les chefs de communautés qui président l'eucharistie.

Ce qui nous intéresse au vu de ce qui se vit aujourd'hui dans les communautés, c'est de répondre aux questions suivantes : peuvent-elles vivre un temps assez long privées du ministère de l'eucharistie ? En cas d'absence prolongée d'un ministre ordonné, ne pourraient-elles la célébrer quand même ? Deux théologiens, Leonardo Boff et Edward Schillebeeckx sont d'accord pour affirmer cette légitimité (reconnue historiquement d'ailleurs, jusqu'à la fin du Moyen Age) d'une véritable célébration eucharistique présidée par un "ministre extraordinaire" non ordonné.

## **MINISTÈRE, MARIAGE ET CÉLIBAT**

Le lien obligatoire entre ministère presbytéral et célibat que l'Eglise catholique d'Occident continue à maintenir est généralement désigné comme une des causes de la crise manifeste avec laquelle elle se débat en ce qui concerne le manque de prêtres.

Mais aujourd'hui les choses sont bien claires. Du point de vue théologique, on doit dire de manière catégorique que ministère et célibat sont deux réalités distinctes et n'ont pas de raison de rester liées, du moins avec le caractère d'obligation avec lequel elles sont maintenues dans la personne du prêtre. Un tel lien de caractère obligatoire fait partie des normes ecclésiastiques toujours susceptibles de changement.

Le célibat est un charisme donné à quelques-uns. Le ministère presbytéral est en principe offert à tous les chrétiens et chrétiennes. Insister sur la norme ecclésiastique et ainsi causer beaucoup de souffrance à beaucoup de membres de l'Eglise, rend difficile la reconnaissance par la société de la force du signe que contient le charisme du célibat choisi.

## **LA FEMME ET LE MINISTÈRE**

*"Il a plus de femmes engagées dans la vie de l'Eglise que d'hommes. Malgré cela elles sont dépourvues d'autorité et de juridiction. Cette situation est une discrimination. D'autre part l'exclusion des femmes du ministère est une question purement culturelle qui, en ce moment, n'a déjà plus aucun sens. Pourquoi les femmes ne peuvent-elles présider l'Eucharistie ? Pourquoi ne peuvent-elles être ordonnées ? Il n'y a aucun argument valable qui empêche l'ordination des femmes".* Ces paroles du théologien Schillebeeckx expriment bien le malaise actuel de tant de femmes.

Sur ce point tant l'exégèse néotestamentaire que la réflexion théologique systématique clarifient suffisamment le problème. Aussi devrait-on considérer aujourd'hui le ministère des femmes comme quelque chose de normal dans l'Eglise.

Les justifications contraires, reprises par la récente Lettre Apostolique *Mulieris dignitatem* ne convainquent pas et paraissent de caractère culturel plutôt qu'évangélique<sup>2</sup>

## OUVERTS SUR L'AVENIR

Une conclusion finale paraît s'imposer : du point de vue théologique, il est possible et légitime d'avancer vers un nouveau modèle d'Eglise, décentrée d'elle-même et centrée sur le service du Royaume de Dieu ; ce modèle d'Eglise aurait comme noyau le peuple croyant des baptisés, présent dans notre monde pluriel et laïc, dans une attitude de dialogue critique avec lui ; il se voudrait pauvre et pour les pauvres, sacrement du salut, libérateur de l'histoire; sa structure fondamentale serait des communautés fraternelles de base, toutes ministérielles, avec un intense degré de participation active et de coresponsabilité exercée par tous ses membres, c'est-à-dire avec un niveau élevé de démocratisation réelle. C'est du milieu de ce nouveau modèle ecclésial que pourra surgir avec cohérence le nouveau profil du ministère presbytéral, rêvé par tant de chrétiens et de chrétiennes, aussi bien que d'autres ministères nouveaux et variés.

Comment avancer de manière opérationnelle vers ce nouveau modèle '?

A mon sens nous devons nous insérer dans les lieux et les espaces ecclésiaux existants aujourd'hui, où l'on teste, avec la liberté propre aux fils de Dieu encore que d'une manière partielle, modeste et débutante, ce nouveau modèle d'Eglise. De tels espaces sont fondamentalement ceux qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle les communautés chrétiennes de base, où se réalise déjà en germe ce que pourrait devenir l'Eglise universelle de demain.

Ceux et celles qui vivent dans ces espaces, il convient qu'ils soient revêtus d'attitudes évangéliques, notamment de pauvreté, concrétisée dans l'option préférentielle pour les pauvres de la terre; d'une humilité profonde et radicale, capable de neutraliser avec succès la tentation du pouvoir, de la mise en avant stérile et du faux leadership; et de l'espérance qui devra se conjuguer avec une grande dose de patience. Revêtus aussi de la grande capacité d'assumer sans crainte la dose nécessaire de liberté dont nous manquons pour exercer sans abdication notre tâche.

Finalement nous ne pouvons jamais oublier que souffrir de la part de l'Eglise et pour l'Eglise fait partie de notre vécu chrétien. Mais sans jamais nous taire et avec le courage inébranlable et disposé au martyre qu'ont les prophètes pour critiquer parce que l'Eglise a toujours besoin de purification et de réformes.

Julio LOIS

traduction du texte portugais de FRATERNIZAR par Jean-Loup Robaux,  
compléments sur l'original espagnol et édition française par J.-M. Culot et P. Collet

Publié dans *Hors-les-Murs* n° 58, décembre 1994

---

<sup>2</sup> Cette conférence a été prononcée en août 1993; cette dernière référence devrait donc être complétée par la récente lettre apostolique *Ordinatio Sacerdotalis*, sans aucun changement sans doute... (N.D.L.R.)